



Bonjour à tous,

Parallèlement au développement des actions sur le sport adapté et le développement du comité Oise.

Nous avons décidé sur la saison 2023/2024 de mettre en place sur le territoire de l'Oise, un calendrier de 3 rencontres ouvertes aux sportifs adultes licenciés au Sport Adapté.

Cette décision vient tout d'abord du désir des joueurs de jouer, de se confronter, de rencontrer et d'échanger avec d'autres sportifs dans la discipline du foot.

Mais également de la volonté du comité oise, qui dans son dynamisme actuel, veut dynamiser et soutenir le secteur compétitif, notamment dans les sports collectifs.

Dans ce sens, nous allons mettre 3 temps de rencontres. ces temps prendront place le samedi matin.

Programme : Les plateaux se dérouleront le samedi matin de 9h à 12h. Le premier match démarrera à 10h précise. Il sera prévu 3 matchs par équipe maximum.

- 02 mars → GRANDVILLIERS
- 27 AVRIL → CIRES LES MELLO
- WEEKEND DU 06/07 JUILLET → CHAUMONT EN VEXIN

ATTENTION : pour qu'une équipe soit inscrite, elle doit comporter à minima 8 joueurs (7 joueurs sur le terrain et un remplaçant).

Une exception pourra être faite s'il manque un joueur dans une équipe.

Voici quelques informations concernant la réglementation du football adapté à 7.

temps de jeu :

deux mi-temps de 10 min = 20 min de jeu par match

Pour le terrain, nous utiliserons la moitié d'un terrain réglementaire, simultanément les deux

moitiés, en prévoyant une zone neutre entre les deux terrains ainsi constitués de 3 mètres.

Surfaces de jeu autorisées : pelouse, synthétique.

En cas d'égalité, il n'y aura pas de prolongation lors des matchs ni de tirs au but.

Il sera nécessaire d'élire un capitaine.

Les protèges tibias sont obligatoires.

Nombre de joueurs :

Une équipe se compose de 7 joueurs (garçons ou filles) dont un gardien de but sur le terrain plus 5

remplaçants maximum. Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition

d'attendre un arrêt de jeu et se présenter à l'arbitre.



Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

Carton blanc :

Le carton blanc a pour objet de sanctionner un joueur qui de par son comportement met en difficulté son équipe. Après avoir averti l'entraîneur du sportif, l'arbitre pourra donner un carton blanc au joueur ce qui entraîne :

- **Exclusion temporaire décidée par l'arbitre d'une durée qui sera fonction du temps de jeu.**
- **2 minutes pour des périodes de matchs de 10 minutes**
- **3 minutes pour une durée de 20 minutes**
- **4 minutes pour des périodes de 30 minutes**

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire

Concernant le hors-jeu, il sera mis en place lors de ce tournoi au niveau de la ligne des 13 mètres adverses (réglementation de la classe ABC).

Equipementdes joueurs :

- **une paire de chaussures de Para-football adapté**
- **un maillot numéroté**

***Le port des protège tibias est obligatoire (ils doivent être entièrement recouverts par les bas).**

La couleur du maillot du gardien de but devra être différente de celle des deux équipes en présence et de l'arbitre.

Les joueurs portent de préférence des chaussures à crampons multiples ; les chaussures de basket et de tennis sont tolérées.



FICHE D'ENGAGEMENT
A RENDRE AU PLUS TARD POUR LE 23 FÉVRIER 2024
clement.debinche@sportadapte.fr / 07 83 80 46 30

Nom du club ou de l'établissement :

Nom et coordonnées du référent (tel et mail) :

Nom et coordonnées des accompagnateurs (si différent du référent) :

Nom de l'équipe :

numéro du joueur	Nom	Prénom	N° de licence	date de naissance
1 (gardien)				
2 (2nd gardien)				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

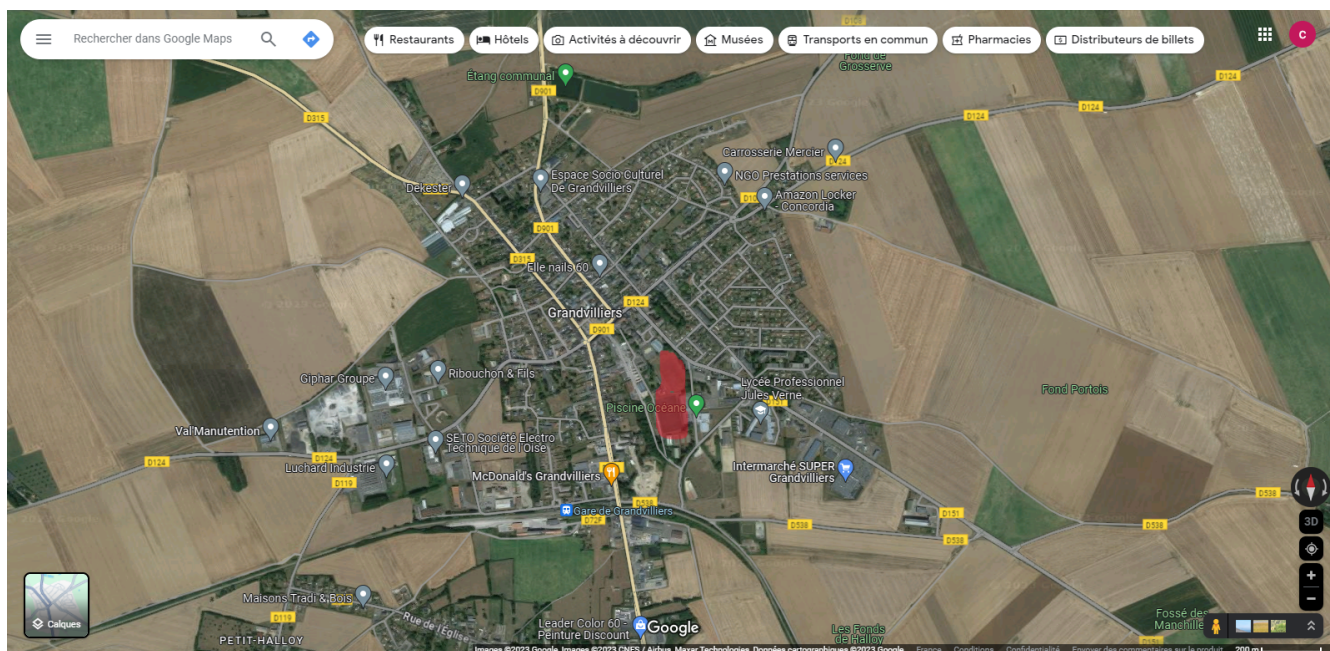
Programme :

- **02 mars → GRANDVILLIERS**
- **27 AVRIL → CIRES LES MELLO**
- **WEEKEND DU 06/07 JUILLET → CHAUMONT EN VEXIN**

STADE CIRES LES MELLO (Chemin des pâtures, le tillet, commune de Cires les mello)



STADE GRANDVILLIERS (Allée Maurice Gore, GRANDVILLIERS)



STADE CHAUMONT EN VEXIN (Rue Pierre Budin, CHAUMONT EN VEXIN)

